

# Les Activités d'Entrepreneur en la Lumière de l'Encyclique Caritas in Veritate

par Prof. Lothar ROOS

Traduit par Mme. A. Elmendorff-Pfeifer, Düsseldorf

Avant de traiter les déclarations les plus importantes de l'Encyclique sur le comportement social et l'éthique de l'entreprise et les activités d'entrepreneur<sup>1</sup>, nous définissons d'abord le cadre culturel-éthique dans lequel doivent être interprétées toutes les déclarations de l'Encyclique.

## 1. Le fondement culturel anthropologique

Quels sont les préoccupations et le point de départ de Benedict XVI en vue "du développement global de l'homme en charité et en vérité"? La réponse la plus importante à cette question a donné malgré lui Matthias DOBRINSKI dans la Süddeutsche Zeitung (SZ) sous le titre "Der weltfremde Papst (le pape ingénu). Il y critique que l'Encyclique "est d'abord une encyclique culturelle et en deuxième lieu une encyclique sociale".<sup>2</sup> Celui qui y voit un manque n'a rien compris du monde actuel et de la crise économique et financière. L'économie, tel que le formule Oswald de NELL-BREUNING, est "le rez-de-chaussée honnête de la culture". Sans un fondement d'éthique culturelle on ne peut rien dire sur une économie au service de l'homme. Ce qui paraît "ingénu" à la SZ manifeste la voie unique pour "curer" la misère d'une communauté économique tremblant de crises, dans la mesure que curer est après tout possible dans un monde fautif et de professionnalisme outré.

Une culture naît et ne peut exister que si les hommes y vivants sont d'accord sur les valeurs fondamentales de la vie en commun, disent oui aux structures sociales nécessaires à la réalisation de ces valeurs, vivent la morale de vertu

---

<sup>1</sup> Sur l'Encyclique au total, v. Lothar ROOS: Menschen, Märkte und Moral (Hommes, Marchés et Morale), série "Kirche und Gesellschaft" (l'Eglise et la Communauté), no. 362 Cologne 2009 (à obtenir par l'intermédiaire de Katholische Sozialwissenschaftliche Zentralstelle, Brandenburger Str. 33, D-41065 Mönchengladbach).

<sup>2</sup> Matthias DROBINSKI, Der weltfremde Papst (Le Pape ingénu) en: Süddeutsche Zeitung (SZ) du 08/02/2009.

conservant les valeurs et donnent aux structures l'appui nécessaire. Cela est - parlé d'abord formellement - la "vérité" de la doctrine sociale catholique dans laquelle se manifeste la "charité" exigée par l'Encyclique.

Sans des valeurs, sans des structures et des vertus les servant, l'appareil socio-technique entier est suspendu dans l'air et est menacé par le "relativisme de valeurs" que Benedict XVI a déjà appelé par son nom dans son prêche avec le conclave et aussi dans la nouvelle Encyclique (cf.4). Différemment de la théorie "ancienne libérale" les pères spirituels "néolibéraux" et "ordolibéraux" de "l'économie de marché sociale" ont été également de la même opinion. Un parmi eux, Wilhelm RÖPKE, l'a formulé comme il suit: "La mesure de l'économie est l'homme et la mesure de l'homme est Dieu".

Pour eux il était de la même importance que des tâches de l'Etat qui ne doivent pas être réduites à une "fonction de veilleur de nuit", comme il était le cas avec le Palao-libéralisme. La politique doit plutôt créer un "ordre-cadre" qui lie les objectifs des "économies individuelles" au bien-être de la communauté, aujourd'hui de toutes les communautés du monde. Entretemps beaucoup de gens ont oublié cette compréhension. Sous l'impression de la récente crise économique et financière l'on recommence à réfléchir quelle image d'homme, quelle morale et quel ordre doivent supporter une économie qui veut vraiment servir chaque homme et tous les hommes. - Quelles sont les déclarations de l'Encyclique à sujet, eu égard le caractère, l'importance et le fondement éthique des activités d'entrepreneur ?

## **2. Les éléments d'une éthique de l'investissement**

Un premier ensemble de sujets traite des risques et des exigences d'une éthique des investissements. Dans *Populorum progressio* 24 Paul VI s'était déjà occupé de ces questions et avait critiqué entre autres "si le capital, seul pour le bénéfice personnel, est transféré à l'étranger" ("fuite du capital"). Il semble que pour Benedict XVI cette déclaration est évidemment trop peu nuancée, quand il constate: "Il n'y a aucune raison de nier qu'un certain capital peut avoir des effets

positifs quand il est investi à l'étranger et non pas dans le pays natal". Il n'existe "aucune raison de nier qu'un transfert à l'étranger, s'il est lié à des investissements et à la formation professionnelle peut avoir des effets positifs pour la population du pays bénéficiaire". Cependant, il ne serait pas "admissible" si cela se passe "pour exploiter d'autres personnes sans apporter une véritable contribution à la communauté sur place, à la création d'un système de production et un système social stables qui est une condition sine qua non pour un développement permanent". – Si, cependant, l'un ou l'un autre se passe dépend en dernier lieu du fait si "l'entreprise est presque exclusivement responsable vis-à-vis des investisseurs". C'est pourquoi il est nécessaire d'être en faveur de la "conviction fondamentale, se répandant, "selon laquelle la direction de l'entreprise ne doit pas seulement prendre en considération les intérêts des propriétaires", mais aussi ceux "de toutes des autres catégories de personnes qui contribuent à la vie de l'entreprise: les employés, les clients, les fournisseurs des différents éléments producteurs, la communauté concernée". Dans ce contexte Benedict XVI renvoie à son prédécesseur qui a dit que chaque investissement "est toujours aussi une décision morale et culturelle" (Centesimus annus 35).<sup>3</sup>

Evidemment, Jean Paul II a ici vu le propriétaire-entrepreneur qui investit à son propre risque. Entretemps les conditions ont considérablement changé. Benedict XVI observe "l'accroît d'une classe cosmopolite de chefs d'entreprises... qui souvent ne s'orientent qu'aux ordres des actionnaires principaux, étant en règle générale des fonds anonymes qui déterminent en fait la rémunération des managers". Dans une telle situation il faudrait éviter "que les ressources financières soient employées pour la spéculation et que l'on cède à la tentation de chercher seulement un profit à court terme et non pas l'existence à long terme de l'entreprise, de tenir compte de l'utilisation des investissements pour l'économie réelle et de la préoccupation de l'encouragement approprié et adéquat

---

<sup>3</sup> pour plus de détails v. Lothar ROOS en BKU (édit.); Wege aus der Krise in den neuen Bundesländern (Voies sortant de la crise dans les nouveaux Länder fédéraux) - Contributions à la discussion no.15, Trèves 1991, 49-52.

d'initiatives économiques dans les pays en développement".

Mais il y aurait beaucoup de "chefs d'entreprises qui grâce à des analyses clairvoyantes sont de plus en plus conscients des relations approfondies que les entreprises entretiennent avec la région ou les régions dans lesquelles elles travaillent" (40). Il ressort de ces considérations où le Pape voit les dangers de certaines mentalités dans le domaine financier et comme en même temps il se prononce en faveur d'une activité responsable et à long terme promettant aussi du succès financier.

### **3. "L'importance plurivalente de l'activité d'entrepreneur"**

Le Pape aborde un sujet remarquable en constatant que dans les conditions de la communauté économique et financière "l'activité d'entrepreneur est d'une importance plurivalente et doit y répondre dans une mesure toujours croissante". Pour des "motifs méta économiques" une compréhension différenciée de l'activité d'entrepreneur serait nécessaire. D'abord il souligne "l'importance humaine" de "l'activité d'entrepreneur" et revient dans ce contexte à l'Encyclique *Laborem excencens* 15 dans laquelle Jean Paul II a exigé que le monde des entreprises doit être structuré de telle manière que toutes les personnes y travaillant peuvent avoir la "conscience de travailler dans leur propre entreprise."

Chacun qui travaille, tellement le cite Pape Paul VI, "agit de manière créatrice" (*Populorum progressio* 27) a avant son importance professionnelle une importance humaine. Dans cette mission créatrice et donc précisément dans une mission maine, sont ancrés d'une part l'accomplissement personnel de vie et d'autre part la responsabilité sociale de l'entrepreneur.

Cependant il faut distinguer "différentes sortes d'entreprises" qui exigent chacune "une aptitude d'entrepreneur particulière". L'activité d'entrepreneur se manifeste par des aptitudes et des centres de gravité; spécifiques tant dans le domaine "privé", tant dans le domaine de "l'Etat" comme dans le domaine de la

"communauté civile". Cette "vue globale" d'activité d'entrepreneur encouragerait "l'échange et la caractérisation mutuelle des différentes sortes d'activité d'entrepreneur avec un flux de compétence du domaine non-lucratif au domaine lucratif et inversement, du domaine public au domaine de la communauté civile, des régions économiques progressées aux régions des pays en développement" (41).

#### **4. Entreprises, Etat et communauté civile**

Si et autant que l'activité d'entrepreneur peut atteindre au sein d'une communauté globale les objectifs personnellement visés et les objectifs servant le bien-être commun, dépend avant tout et surtout, eu égard la crise économique et financière de la qualité de "l'autorité politique oeuvrant sur différents niveaux". Benoît XVI remarque à ce sujet décidément: "L'économie de notre époque de mondialisation n'élimine pas le rôle de l'Etat, elle oblige plutôt les gouvernements à une coopération plus étroite entre eux. Des raisons de sagesse et d'intelligence déconseillent de proclamer trop tôt la fin de l'Etat". Eu égard à la "crise actuelle" l'Etat a plutôt "récupéré beaucoup de ses compétences" (41). Cela vaut pour tous les Etats de la terre, mais en particulier pour ceux qui sont encore loins de l'état d'une communauté constitutionnelle.

Jean Paul II avait déjà le courage d'appeler par leur nom les causes "domestiques" du sous-développement dans les pays en concernés. Il demandait des réformes afin de "remplacer des régimes corrompus, dictatoriaux et autoritaires par des systèmes démocratiques de co-participation". Ceci serait "la condition nécessaire et la garantie sûre pour le développement" (*Sollicitudo rei socialis* 44).

Tout à fait dans ce sens Benoît XVI invite à promouvoir "dans le cadre d'un plan solidaire, destiné à résoudre les problèmes économiques actuels, la consolidation des systèmes constitutionnels, juridiques et administratifs dans les pays qui ne se réjouissent pas encore parfaitement de ces biens". C'est pourquoi qu'il suggère: "L'appui de consolidation des systèmes constitutionnels

faibles peut être accompagné par excellence par le développement d'autres acteurs politiques à côté de l'Etat, ceux de nature culturelle, sociale, régionale ou religieuse que le Pape résume sous la notion d'une "Communauté civile nationale et internationale". Ceci serait une des "voies principales pour diriger la mondialisation économique" (41).

Précisément à cet endroit il devient clair combien Daniel DECKERS s'est trompé quand il a dénié à l'Encyclique "de chercher le dialogue avec la philosophie politique contemporaine du libéral au communitaristique".<sup>4</sup> Dans une lettre de lecteurs non publiée Ursula NOTHELLE -WILDFEUR a souligné qu'avec la notion "communauté civile" le Pape a formulé un "topos" qui quant au terme choisi que pour l'idée ainsi introduite est tout à fait nouveau dans la proclamation sociale, mais qui dans cette l'application au marché et à l'Etat est précisément originaire de la théorie des communitarists ((cf. entre autres Michael WALZER).

Il vaudrait la peine d'établir une fois une liste systématique pour voir comment se présente la multitude "culturelle, sociale, régionale ou religieuse" des organisations et des initiatives que l'on peut résumer sous la notion de "communauté civile" d'entrepreneur. Dans ce contexte il faudrait aussi mentionner les associations et les initiatives qui dans le domaine de la "finance-micro" aident, dans un environnement pauvre, les hommes et surtout les femmes (elles reçoivent environ 80 % des crédits micro) de nourrir leurs familles et elles-mêmes grâce à leur autonomie économique et financière.

Une économie dynamique, capable de déployer des forces productrices, a besoin d'hommes qui en vertu de leur qualification pourvoient la "productivité" nécessaire. Parmi eux comptent avant tout des entrepreneurs compétents responsables et prêts aux risques qui construisent et gèrent des entreprises capables d'exister dans l'économie de marché. Dans son Encyclique Sollicitudo rei socialis 15 Jean Paul II y avait déjà référence. Il voit un obstacle décisif à une

---

<sup>4</sup> Daniel DECKERS, Katholisches Selbstgespräch (Monologue Catholique) en FAZ (Frankfurter Allgemeine Zeitung) du 08/07/2009 p. 1

évolution prospère avant tout dans le fait "que dans le monde actuel, parmi les autres droits, aussi le droit à l'initiative d'entrepreneur est souvent réprimé. Et pourtant il s'agit d'un droit important non seulement pour l'individu mais aussi pour le bien-être commun. L'expérience nous enseigne que nier un tel droit et de le restreindre au nom d'une 'égalité' présumée de tout le monde d'une communauté paralyse ou même détruit en effet l'esprit d'initiative, à savoir la créativité du citoyen comme sujet actif". Dans son Encyclique *Bénédict XVI* attire, de manière remarquable, l'attention sur l'importance indispensable des activités d'entrepreneur, de l'Etat et de la communauté civile tant dans la différenciation que dans la coopération pour une communauté économique prospère au niveau national et international.

### **5. Le congrès de Rome 1985 et le "motif directeur" de l'Encyclique**

L'activité économique est une activité humaine dans le secteur culturel économique. Elle doit être dans la même mesure logique et être déterminée par les valeurs. Dans un rapport que Joseph RATZINGER, à l'époque Cardinal, a présenté en 1985 à un congrès à Rome, organisé en commun avec la BKU, sous le thème général "L'Eglise et l'économie dans la responsabilité de l'avenir de l'économie mondiale", l'auteur a déploré: "Par la séparation moderne du monde des sujets et du monde d'objets les deux domaines semblent être sans rapports les uns et les autres. Mais ce qui importe sont les points de contact où ils se rencontrent sans se mélanger et se séparer". Il a ajouté: "Que la formation de systèmes économiques et leur rapport régressif au bien-être commun dépendent d'une discipline éthique déterminée, qui de sa part peut seulement être générée et être maintenue par des forces religieuses, est un fait d'histoire économique devenant de plus en plus clair. Qu'inversement la ruine d'une telle discipline fait échouer aussi les lois du marché, est entretemps également évident (...).

Aujourd'hui nous avons besoin d'un maximum de compétence économique, mais aussi d'un maximum d'éthique, afin que la compétence économique se mette au

service de véritables objectifs et que leur reconnaissance devienne exécutable sur le plan politique et supportable sur le plan social".<sup>5</sup> Ainsi le Cardinal, il y a presque 25 ans, a fait allusion au "motif directeur" de son Encyclique sociale actuelle.

---

<sup>5</sup> Joseph Cardinal Ratzinger: Marktwirtschaft und Ethik (économie de marché et éthique ) en: Stimme der Kirche zur Wirtschaft (voix de l'Eglise en matière d'économie), édité par Lothar ROOS (Beiträge zur Gesellschaftspolitik - contributions à la politique sociale no. 26, publiées par la BKU - Association des Entrepreneurs Catholiques - en coopération avec la Vereinigung zur Förderung der christlichen Sozialwissenschaften - Association pour la Promotion des Sciences Sociales Chrétiennes), Cologne 1986 p. 57 sqq. Cette association a été fondée lors de ce congrès à Rome et est dénommée aujourd'hui "Ordo socialis ". Le rapport du Cardinal RATZINGER de jadis et d'autres documents du congrès est accessibles sous [www.ordosocialis.de](http://www.ordosocialis.de).